

RECENSIONES

Dr. Joh. Ramackers, *Papsturkunden in den Niederlanden* (Belgien, Luxemburg, Holland und Französisch-Flandern). (*Abhandlungen der Gesellschaft der Wissenschaften zu Göttingen. Philologisch-Historische Klasse*). Dritte Folge. Nr. 8 : *Archivberichte*. Berlin, 1933, 82 p. — Dritte Folge. Nr. 9 : *Urkunden*. Berlin, 1934, 85-516 pages. Ladenpreis : 27 Rm.

Les recherches qu'entreprend les dernières années M. Jean Ramackers de Berlin dans les archives des anciens Pays-Bas lui permirent avant tout de fournir à M. Paul Kehr, pour ses collections et rééditions d'actes pontificaux, une collaboration riche et appréciée. Elles donnèrent lieu en même temps, sous les auspices du *Gesellschaft der Wissenschaften* de Göttingen, à une édition spéciale de nombre d'actes pontificaux intéressant les Pays-Bas des XI^e et XII^e siècles.

Beaucoup de ces actes sont connus. Buzelinus et Miraeus-Foppens ont réuni sous ce point de vue des collections vénérables, et les historiens modernes ont édité maints textes et régestes. Mais nombre de ces éditions sont fautives, incomplètes. Nous savons gré à M. Ramackers d'avoir imité l'exemple de M. Paul Kehr qui nous donna ses *Actes pontificaux d'Espagne*, et d'avoir réuni dans les volumes présents, les actes qui ne se trouvent pas indiqués chez Jaffé-Löwenfeld comme imprimés.

Cela nous donna une collection importante d'actes, illustrant non seulement le monde ecclésiastique des Pays-Bas, pour ces XI^e et XII^e siècles, mais apportant des données nouvelles pour l'histoire monastique.

Est-il d'ailleurs nécessaire de dire que l'édition de ces actes est faite avec une netteté et fidélité admirables, qui en font un spécimen d'édition de texte pour ceux d'entre nous, qui se contentent peut-être trop facilement d'une lecture probable et approximative.

Pour les *Analecta Praemonstratensia* nous cueillons dans ces

Papsturkunden les actes qui intéressent nos anciennes abbayes de l'Ordre :

36 : *Latéran, 1139, 14 avril.* — Innocent II prend l'Eglise épiscopale de Théroüanne, placée sous l'évêque Milon, Ord. Praem., sous la protection du S. Siège, met les abbayes du diocèse, e.a. *Sainte-Marie-au-Bois, Saint-Nicolas de Furnes*, ord. Praem., sous l'obéissance de l'évêque et confirme les possessions de l'évêché.

49 : *Narni, 1145, 10 mars.* — Eugène III prend l'abbaye de N. D. de *Heilisse*, présidée par l'abbé Emmerich, sous la protection du saint Siège, à la demande de l'abbé Gerland de *Floreffe*. Il impose à l'abbaye la règle suivie par *Floreffe*, et confirme ses possessions et droits.

51 : *Civita Castellana (1145), 30 mars.* — Eugène III confirme les chanoines de *Bonne-Espérance*, sous leur abbé Odon, dans la possession des dons de Ghislain de la Croix.

55 : *Viterbo, 1145, 24 octobre.* — Eugène III, à l'exemple d'Innocent II, prend l'abbaye de *Floreffe*, avec l'abbé Gerland à sa tête, sous sa protection, et lui confirme possessions et droits.

62 : *Paris, 1147, 7 mai.* — Eugène III, prend l'abbé Philippe et son abbaye du *Parc* sous sa protection, lui confirme ses possessions et lui octroie liberté de dîmes.

63 : *Paris, 1147, 2 juin.* — Eugène III prend l'abbaye de *Bonne-Espérance*, avec Odon comme abbé, sous la sauvegarde du saint Siège, et lui confirme la règle de Prémontré, et possessions et droits.

66 : *Châlons-sur-Marne, 1147, 21 oct.* — Eugène III prend l'abbaye de saint Corneille de *Ninove* sous sa protection et lui confirme possessions et droits.

70 : *Latéran, (1154), 17 avril.* — Anastase IV confirme à l'abbé Odon de *Bonne-Espérance* la possession d'un « huitain » à Valenciennes, qui lui fut donné par le comte Baudouin du Hainaut.

72 : *1154 (avant septembre).* — Le légat Gérard, cardinal-diacre de S. Marie in Via lata, finit une querelle survenue entre l'abbé Gerland de *Floreffe* et Helgot de Lessies au sujet d'un moulin situé près de Gosselies.

76 : *Rome, 1155, 22 avril.* — Adrien IV, à l'exemple d'Innocent II et d'Eugène III, prend l'abbaye de *Floreffe*, gouvernée par l'abbé Gerland, sous la protection du saint Siège et lui confirme possessions et droits.

78 : *Ferentino (1155) 6 octobre.* — Adrien IV accorde aux chanoines de *Bonne-Espérance*, la libre élection de leur abbé, qui sera confirmé par l'abbé de Prémontré.

79 : *Bénévent, 1156, 26 février.* — Adrien IV, tout comme son prédécesseur Eugène III, place l'abbaye de S. Marie de *Dilighem* sous la protection du saint Siège.

86 : *Latéran, 1157, 25 juin.* — Adrien IV, à l'exemple d'Eugène III, met l'abbaye de *Saint-Michel d'Anvers* sous la protection du saint Siège.

93 : *Crémone, 1161, 7 juin.* — Victor IV, à l'exemple d'Innocent II, d'Eugène III et d'Adrien IV, place l'abbaye de *Floreffe* sous la protection du saint Siège.

98 : *Crémone, (1162), 1 avril.* — Victor IV, confirme en faveur de l'abbé Gérard de *Heilisse* la sentence prononcée par les délégués du pape, l'abbé

Wiric de Saint-Trond et l'archidiacre Brunon de Liège, au sujet d'un différend entre Heilissem et Florennes.

99 : *Crémone*, (1162), 13 avril. — Victor IV requiert l'abbé W(azelin) de Florennes de se soumettre à la sentence portée par l'abbé Wiric de Saint-Trond et l'archidiacre Brunon de Liège, dans son différend avec *Heilissem*.

100 : *Crémone*, 1162, 25 juillet. — Victor IV place l'abbaye du *Parc* sous la sauvegarde du saint Siègle.

101 : *Saint-Jean de Losne*, (1162), 4 sept. — Victor IV enjoint à l'abbé Girard et aux chanoines de Flône de se soumettre à la sentence portée par l'évêque de Liège dans de différend avec *Heilissem*.

102 : *Trèves*, (1162), 6 novembre. — Victor IV confirme les chanoines de Sainte-Croix à Liège dans l'accord intervenu entre eux et leur co-chanoine Syger, à l'intervention de l'abbé de *Floreffe*.

103 : (1159-63), 18 novembre. — Victor IV confirme l'abbé Gerland de *Floreffe* dans la possession de ses paroisses qu'il peut confier à ses chanoines.

107 : *Lucca*, 1164, 14 avril. — Victor IV, à l'exemple d'Eugène III, place l'abbaye de *Tongerloo* et ses possessions sous la protection du saint-Siègle.

108 : *Lucca*, (1164), 15 avril. — Victor IV confirme à l'abbaye du *Parc* la paroisse de Pont-à-Celles, qui lui fut donnée par le duc Godefroid de Lotharingie et par le châtelain de Bruxelles.

109 : *Lucca*, 1164, 18 avril. — Victor IV met *Saint-Michel d'Anvers* sous la sauvegarde du saint Siègle, à l'exemple d'Eugène III.

112 : *Sens*, (1164-65), 2 mars. — Alexandre III, concède aux chanoines de *Bonne-Espérance* la dîme novale et de la nourriture du bétail.

118 : *Latéran*, (1166-67), 14 février. — Alexandre III charge l'abbé Didier de *Grimbergen* et Ulrich de Villers de se prononcer dans le différend entre Affligem et Bierbeek, quant à la dépendance du second envers le premier.

126 : *Vérolis*, 1170, 20 avril. — Alexandre III place l'abbaye de *N. D. de Vicoigne* sous la protection du saint Siègle.

128 : *Tusculanum*, 1172, 21 mai. — Alexandre III place *Bonne-Espérance* sous la sauvegarde du saint Siègle.

132 : *Tusculanum*, (1171-72), 7 mai. — Alexandre III, garantit à l'abbé Etienne et les chanoines de *Vicoigne* la possession de la paroisse d'Aubry.

133 : *Tusculanum* (1171-72) 13 mai. — Alexandre III accorde à l'abbé Etienne de *Vicoigne* le droit de sépulture.

136 : *San Flaviano*, (1172), 20 sept. — Calixte III garantit à l'abbaye de *Heilissem* la possession des paroisses de Perwez et de Jandrain.

137 : *San Flaviano*, (1172), 20 sept. — Calixte III confirme à l'abbé Gérard de *Heilissem* la possession de la cour de Stocquoi et les donations de la comtesse Erlinde et Julienne de Jodoigne à Molembisoul.

155 : *Anagni*, (1173-75), 12 décembre. — Alexandre III, confirme en faveur du doyen et des chanoines de Condé la sentence portée au sujet de l'autel de Fraisine, auquel prétendait l'abbaye de *Château-l'Abbaye*.

162 : (1175). — Le légat, Pierre de Saint Chrysogone, Cardinal-prêtre, confirme un accord dans un différend entre *Bonne-Espérance* et Alard de Marèche.

165 : *Anagni* (1160-76), 31 août. — Alexandre III, confirme *Bonne-Espérance* dans la possession de l'autel d'Erquelines.

171 : *Anagni* (1174-76), 14 mai. — Alexandre III défend à l'abbaye de *Saint-Nicolas de Furnes* de bâtir une chapelle dans une paroisse qui dépend de Saint-Pierre de Gand.

179 : *Vieste*, (1177), 4 mars. — Alexandre III confirme en faveur de l'abbaye de *Vicoigne* l'acte de renonciation par Gilles de Saint-Aubert des paroisses d'Atignies et d'Arcier.

183 : *Venise, Rialto*, (1177), 9 oct. — Alexandre III confirme à l'abbaye de *Bonne-Espérance* la possession de quelques autels.

184 : *Venise, Rialto*, (1177), 9 oct. — Alexandre III, confirme à l'abbaye du *Parc* la possession de la paroisse de Pont-à-Celles.

185 : *Venise, Rialto* (1177), 13 oct. — Alexandre III confirme à l'abbaye de *Bonne-Espérance* la possession des dîmes dont elle jouit depuis 40 ans.

202 : *Latéran*, 1179, 10 mars. — Alexandre III place l'abbaye de *Heilisse* sous la protection du saint Siège.

203 : *Latéran*, 1179, 12 mars. — Alexandre III, à l'exemple de Honorius II, Innocent II, Eugène III et Adrien IV, place l'abbaye de *Floreffe* sous la sauvegarde du saint Siège.

221 : *Segni*, (1179), 7 sept. — Alexandre III confirme l'abbaye d'*Averbode* et lui accorde l'immunité de l'interdit.

212 : *Segni*, 1179, 7 sept. — Alexandre III, à l'exemple d'Eugène III et Adrien IV, prend l'abbaye de *Saint-Michel d'Anvers* sous la sauvegarde du Saint Siège.

213 : *Segni*, (1179), 10 sept. — Alexandre III recommande l'abbaye de *Saint-Michel* aux prévôts, doyens et prêtres des diocèses Cambrai, Liège, Tournai et Utrecht.

218 : (1176-80). — L'abbé Egbert de *Grimbergen* et Nicolas de *Saint-Feuillen* sont désignés par le pape comme arbitres entre Afflighem et Julien Gillard et d'autres au sujet de l'église de Laken.

230 : (1180-81). — L'abbé de *Floreffe* avec celui de Gembloux sont désignés pour régler un différend entre Villers et le prêtre Olivier. Alexandre III donne sa confirmation.

235 : *Latéran*, 1182, 15 janv. — Lucius III, à l'exemple d'Honorius II, Innocent II, Eugène III, Adrien IV et Alexandre III, met *Floreffe* sous la protection du saint Siège.

252 : *Anagni*, (1184), 9 mars. — Lucius III défend d'excommunier l'abbé ou les religieux de *Vicogne* sans cause, ou de jeter l'interdit sur les lieux.

267 : (1181-85). — Le prévôt et archidiacre Albert de Liège attestent que Lucius III a incorporé l'autel de Leugnies à *Bonne-Espérance*.

276 : *Vérone*, 1186, 8 aug. — Urbain III, à l'exemple de ses prédécesseurs Alexandre III et Lucius III met l'ordre de *Prémontré* sous la protection du saint Siège.

277 : *Vérone*, 1186, 6 sept. — Urbain III place l'abbaye de *Tongerloo* sous la sauvegarde du saint Siège.

278 : *Vérone*, 1186, 6 sept. — Urbain III, à l'exemple d'Innocent II, d'Eugène III et d'Alexandre III, place l'abbaye de *Saint-Corneille de Ninove* sous la protection du saint Siège.

286 : *Vérone*, (1186-87), 29 janvier. — Urbain III charge les abbés de

Saint-Amand et de *Vicogne* d'engager le prêtre de Pinon à abandonner ses prétendus droits de dîme en faveur de Saint-Ghilain.

298 : *Latéran*, 1188, 19 février. — Clément III confirme *Bonne-Espérance* dans ses possessions et franchise de dîmes, et lui accorde de confier ses paroisses à 2 ou 3 de ses chanoines.

300 : *Latéran*, 1188, 9 mars. — Clément III, à la suite d'Innocent II, Eugène III, Adrien IV et Alexandre III, met *Notre-Dame de Vicoigne* sous la sauvegarde du saint Siègne.

314 : *Latéran*, 1189, 21 juin. — Clément III accorde à *Floreffe* la liberté de dîmes pour les terrains défrichés et la nourriture du bétail, et lui donne le droit de sépulture.

321 : *Latéran*, 1190, 30 mars. — Clément III confirme à l'abbaye de *Heilisse* les églises de Bunsbeek, Pellaines et Heilisse.

325 : 1190. — Les abbés de Lobbes et de *Saint-Feuillen*, à la députation de Clément III, décident dans un différend entre *Bonne-Espérance* et Thomas Herbarius de Nivelles.

338 : *Latéran*, 1194, 29 mars. — Célestin III met l'abbaye de *Floreffe* sous la protection du saint Siègne.

342 : *Rome*, S. Pierre, 1194, 9 juin. — Célestin III, en faveur de *Heilisse*, défend à l'archidiacre et au doyen de Liège d'imposer le nouvel abbé pour les paroisses de Bunsbeek, Perwez, Jandrain et autres.

345 : *Latéran*, 1194, 28 octobre. — Célestin III confirme à *Bonne-Espérance* les autels de Mont, Sombreffe et Chaumont.

347 : *Latéran*, 1195, 18 janv. — Célestin III donne commission pour régler un différend entre *Bonne-Espérance* et Saint-Jean de Valenciennes.

348 : *Latéran*, 1195, 4 février. — Célestin III recommande à l'archevêque, les évêques, les abbés, les prieurs et les autres dignitaires des provinces de Reims et de Cologne, de défendre *Bonne-Espérance*.

368 : *Latéran*, 1196, 19 juin. — Célestin III charge l'évêque de Cambrai et l'abbé de *Ninove* de défendre certains intérêts de l'abbaye d'Afflighem.

373 : (1196-97). — Délégation papale à l'occasion d'un différend entre *Bonne-Espérance* et Saint-Jean de Valenciennes.

Tongerloo.

A. ERENS, o. Praem.

* * *

Sous les Ogives. — Abbaye du Parc, in-8°, 47 pages.

Tel est le titre d'un délicieux petit volume qui fut lancé par les frères profès de l'abbaye du Parc et qui est l'expression de leur jeune enthousiasme et de leur piété envers saint Norbert et son oeuvre. Ces pages sont empreintes de la saveur prenante d'une littérature sentie, qui retrace dans un langage imagé la grandeur et les émotions d'un idéal qu'ils vivent chaque jour. Après une préface par le Révérendissime Prélat Nols, les sujets suivants y sont traités : A Saint Norbert, Vocation, Loin du monde. L'excitateur, Matines, Au chapitre, Vœux solennels, et Complies.

A. E.